



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **02 FEVRIER 2026**
Délibération n° **DEL-2026-0057**

Actualisation des emplois

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 54
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 20
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

04 FEV. 2026

et publié le

04 FEV. 2026

Secrétaire de séance :

Le lundi 2 février 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 27 janvier 2026.

Présents : Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Roger COHARD, Isabelle CURT, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Zakia BENZE-GHIBA à Christophe SUSZYLO, Jean-François CLAPPAZ à Anne-Françoise BESSON, Cécile CONRY à François BER-NIGAUD, Brigitte DULONG à Patrick BEAU, Pierre FORTE à Henri BAILE, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Myriam SIMONAZZI à Clara MONTEIL, Martine VENTURINI à Annick GUICHARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiant la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Dans le cadre du développement de la CCLG et de la soutenabilité des politiques publiques conduites, il a été décidé de plusieurs créations de postes selon la répartition suivante :

- Intégration de nouveaux personnels suite à des fins de convention de gestion, des réductions de périmètres d'intervention ou des transferts de compétences.
- Mise à niveau de l'administration pour soutenir les politiques publiques conduites sur le territoire et notamment résorber les carences identifiées dans le cadre du projet d'administration.

Monsieur le Président précise que l'enveloppe financière allouée pour 2026 respecte le cadrage politique fixé en commission ressources et lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), consistant en la poursuite des objectifs annoncés sur les charges de personnel, à savoir + 2% à périmètre constant et hors réformes gouvernementales.

Au regard des besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, mais également suite aux évolutions de service Monsieur le Président propose au conseil communautaire, de valider l'évolution du tableau des emplois de l'EPCI comme présenté ci-dessous.

Ces derniers correspondent aux crédits budgétaires inscrits aux budgets.

Légende : Temps complet = TC / Temps non complet = TNC / Catégorie = Cat.

DSG = Direction Secrétariat Général / DC = Direction Communication / DG = Direction Générale / DRH = Direction Ressources Humaines / DFCP = Direction Finances & Commande Publique / DSI = Direction Systèmes Informations / DPST = Direction Patrimoine & Services Techniques / DGD = Direction Gestion des Déchets / DEA = Direction Eau & Assainissement / DEVECO = Direction Développement Economique / DALE = Direction Aménagement, Logement & Environnement / DCPC = Direction Culture & Patrimoine Culturel / DEJP = Direction Enfance, Jeunesse & Parentalité / DSMT = Direction Sports, Montagne & Tourisme / DASS = Direction Autonomie, Santé & Solidarités / EHPAD = Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Emplois Crées dans le cadre de nouveaux besoins ou pérennisations (évolution du tableau des emplois conformément au cadrage politique de préparation du DOB) :

Les emplois permanents seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles L.332-8 2^e ou L.332-14 du code général de la fonction publique.

Pérennisation de certains emplois non permanents ou contrats de projet créés antérieurement pour répondre au développement de demandes politiques. Impact budgétaire faible et maîtrisé ; les postes ayant été occupés sur l'exercice 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Nbr de poste	Création / Suppres-sion	Cat .	Grade ou Cadre d'emplois	TC / TNC	Temps de tra-vail hebdo	A comp-ter du	Budget	Motif	Direction
1	Création	C	Grade Adjoint tech-nique	TC	35h00	01/07/2026	Gestion des dé-chets	Création de poste BP 2026	DGD
1	Création	B	Grade Technicien principal de 2ème classe	TC	35h00	01/09/2026	Gestion des dé-chets	Création de poste BP 2026	DGD
1	Création	B	Grade Technicien	TC	35h00	01/09/2026	Gestion des dé-chets	Création de poste BP 2026	DGD
1	Création	C	Grade Adjoint tech-nique	TC	35h00	01/03/2026	Principal	Création de poste BP 2026	DGD

Emplois Créés dans le cadre de la fin des conventions de gestion, et suite à l'accompagnement organisationnel de la direction de l'eau et de l'assainissement préconisant la mise à niveau des services pour soutenir les politiques publiques (évolution du tableau des emplois conformément au cadrage politique de préparation du DOB) :

Le projet de territoire a pour ambition de consolider le service intercommunal de l'eau et l'assainissement par l'harmonisation de ses modes de gestion.

Le modèle mixte existant à l'intégration de la compétence en 2018, combinant la gestion en régie directe, les conventions de gestion ou encore les délégations de service public touche à sa fin. Cela se traduit par la reprise progressive du territoire en régie au terme des conventions de gestion ou délégations en cours au moment du transfert de la compétence (mode de gestion privilégié à terme pour l'exercice de cette compétence).

Ces évolutions de périmètre de gestion répétées et à venir, ont amené la CCLG à s'interroger sur le dimensionnement de ses effectifs ainsi que sur la structuration de son organisation. L'évaluation des besoins a été réalisée par le cabinet Espelia et a abouti à une nouvelle organisation plus efficiente s'appuyant sur la création de certains emplois (remise à niveau).

Ces réorganisations se traduisent par une diminution des charges à caractère générale (011) contre une augmentation des charges de personnel (012) générant certaines pistes d'économie.

Nbr de poste	Création / Suppres-sion	Cat .	Grade ou Cadre d'emplois	TC / TNC	Temps de tra-vail hebdo	A comp-ter du	Budget	Motif	Direction
1	Création	B	Cadre d'emplois des Techniciens territo-riaux	TC	35h00	01/03/2026	Eau	Création de poste BP 2026	DEA
1	Création	C	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux	TC	35h00	01/03/2026	Eau	Création de poste BP 2026	DEA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

1	Création	C	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux	TC	35h00	01/03/2026	Eau	Création de poste BP 2026	DEA
1	Création	C	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux	TC	35h00	01/03/2026	Eau	Création de poste BP 2026	DEA
1	Création	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	TC	35h00	01/03/2026	Eau	Création de poste BP 2026	DEA
1	Création	C	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux	TC	35h00	01/03/2026	Assainissement	Création de poste BP 2026	DEA

Emplois permanents :

Les emplois permanents seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles L.332-8 2° ou L.332-14 du code général de la fonction publique.

La rémunération de l'agent ne pourra pas dépasser l'indice brut sommital du cadre d'emplois de recrutement.

Le tableau des emplois est ainsi régularisé

Nbr de poste	Création / Suppres-sion	Cat .	Grade ou Cadre d'emploi	TC / TNC	Temps de tra-vail hebdo	A comp-te du	Budget	Motif	Direction
1	Suppres-sion	C	Grade Agent social	TNC	17h30	01/06/2026	EHPAD	Réorganisation	DASS EHPAD
	Création			TC	35h00				
1	Suppres-sion	C	Grade Agent social	TNC	28h00	03/02/2026	EHPAD	Réorganisation	DASS EHPAD
	Création			TC	35h00				
1	Suppres-sion	C /B	Cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux ou des Aides-soignants territoriaux	TC	35h00	03/02/2026	EHPAD	Actualisation grade suite à re-crutement	DASS EHPAD
	Création								
1	Suppres-sion	B	GradeAnimateur principal de 1ère classe	TC	35h00	01/03/2026	EHPAD	Recrutement sur nouveau grade	DASS EHPAD
	Création								
1	Suppres-sion	C /B	Cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux ou des Aides-soignants territoriaux	TC	35h00	01/03/2026	EHPAD	Actualisation grade suite à re-crutement	DASS EHPAD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

	Création	C	Grade Agent social						
1	Suppres-sion	A	Grade Attaché principal	TC	35h00	03/02/2026	EHPAD	Recrutement ouvert sur plusieurs cadres d'emplois	DASS EHPAD
	Création		Cadre d'emplois des Attachés territoriaux ou des Conseillers territoriaux socio-éducatifs						
1	Suppres-sion	A	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	TC	35h00	03/02/2026	Principal	Réorganisation	DASS
	Création		Grade Attaché principal						
1	Suppres-sion	A	Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux	TC	35h00	03/02/2026	Assainissement	Recrutement sur nouveau grade	DEA
	Création		Grade Technicien principal de 2ème classe						
1	Suppres-sion	B	Grade Technicien principal de 1ère classe	TC	35h00	03/02/2026	Eau	Recrutement sur nouveau grade	DEA
	Création		Grade Technicien						
1	Suppres-sion	B	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	TC	35h00	03/02/2026	Assainissement	Actualisation grade suite à recrutement	DEA
	Création		Grade Technicien						
1	Suppres-sion	B	Grade Technicien principal de 2ème classe	TC	35h00	01/11/2026	Assainissement	Avancement de grade	DEA
	Création		Grade Technicien principal de 1ère classe						
1	Suppres-sion	C	Cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux	TC	35h00	03/02/2026	Principal	Actualisation grade suite à recrutement	DEJP Pool
	Création		Grade Agent social						
2	Suppres-sion	C	Grade Adjoint territorial d'animation	TC	35h01	03/02/2026	Principal	Actualisation grade suite à recrutement	DEJP Pool secteur St Martin d'Uriage
	Création		Grade Agent social						
1	Suppres-sion	B	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux	TC	35h00	03/02/2026	Principal	Actualisation grade suite à recrutement	DEJP LMA Tencin "L'Arche"
	Création		Grade Auxiliaire de puériculture de classe normale						

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

1	Suppres-sion	B	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territo-riaux	TC	35h00	03/02/2026	Principal	Actualisation grade suite à re-crutement	DEJP LMA Saint-Martin d'Uriage "Les 3 Pommiers"
	Création		Grade Auxiliaire de puériculture de classe normale						
1	Suppres-sion	A	Grade Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	TC	35h00	03/02/2026	Principal	Recrutement sur autre grade	DEJP LMA Crolles "Les Ptits lutins"
	Création		Grade Puéricultrice						
1	Suppres-sion	C	Grade Adjoint technique principal de 1ère classe	TNC	31h30	03/02/2026	Principal	Départ retraite	DEJP LMA Crolles "Les Ptits lutins"
1	Suppres-sion	A	Grade Puéricultrice	TC	35h00	03/02/2026	Principal	Recrutement sur autre grade	DEJP LMA Crolles "Les Ptits lutins"
	Création		Grade Educateur de jeunes enfants de classe normale						
1	Suppres-sion	A	Grade Educateur de jeunes enfants de classe normale	TC	35h00	03/02/2026	Principal	Modification du grade	DEJP LMA Crolles "Les Ptits lutins"
	Création	B	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture						
1	Suppres-sion	B	Grade Auxiliaire de puériculture de classe normale	TNC	24h30	03/02/2026	Principal	Changement temps de travail	DEJP Jardin d'enfant "Mon jardin"
	Création		Grade Auxiliaire de puériculture de classe normale	TC	35h00				
1	Suppres-sion	C /B	Cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux ou des Auxiliaires de puériculture territoriaux	TC	35h00	03/02/2026	Principal	Recrutement sur autre grade	DEJP LMA Plateau des Petites Roches + Pool
	Création	B	Grade Auxiliaire de puériculture de classe supérieure						
1	Suppres-sion	C	Grade Agent social principal de 2ème classe	TC	35h00	01/05/2026	Principal	Réorganisation	DEJP LMA Lumbin "Les Bout'choux"
1	Suppres-sion	A	Grade Infirmier en soins généraux	TC	35h00	03/02/2026	Principal	Réorganisation	DEJP LMA "Lumbout'choux"
1	Suppres-sion	A	Grade Educateur de jeunes enfants	TC	35h00	03/02/2026	Principal	Recrutement sur autre grade	DEJP LMA "La Papoterie"
	Création	B	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture						
1	Suppres-sion	A	Grade Puéricultrice	TNC	3h02	04/02/2026	Principal	Recrutement sur autre grade et changement temps de travail	DEJP LAEP Pontcharra "Le Cer-Volant"
	Création		Grade Assistant socio-éducatif		2h43				
1	Suppres-sion	A	Grade Assistant socio-éducatif	TNC	3h10	03/02/2026	Principal	Recrutement sur autre grade	DEJP LAEP Crolles "L'envol"

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Nbr de poste	Création / Suppression	Cat.	Cadre ou Grade	TC / TN C	Temps de travail hebdo	Date de début	Date de fin	Budget	Direction
2	Création	B	Grade Rédacteur ou d'assistant de conservation du patrimoine	TC	35h00	01/03/2026	31/07/2026	Principal	DCPC
2	Création	C	Grade Adjoint administratif ou Adjoint du patrimoine	TC	35h00	01/03/2026	30/11/2026	Principal	DCPC
7	Création	C	Grade Agent social	TC	35h00	01/04/2026	31/12/2026	Principal	DEJP MA & POOL
7	Création	B	Grade Auxiliaire de puériculture de classe normale	TC	35h00	01/04/2026	31/12/2026	Principal	DEJP MA & POOL
3	Création	A	Grade Educateur de jeunes enfants	TC	35h00	01/04/2026	31/12/2026	Principal	DEJP MA & POOL
3	Création	C	Grade Adjoint d'animation	TC	35h00	01/04/2026	31/12/2026	Principal	DEJP ALSH
3	Création	B	GradeAnimateur	TC	35h00	01/04/2026	31/12/2026	Principal / Ehpad	DEJP ALSH / EHPAD
1	Création	A/B	Grade Assistant socio-éducatif ou Psychologue ou Puéricultrice ou Educateur de jeunes enfants ou Moniteur éducateur et intervenant familial	TC	35h00	01/04/2026	31/12/2026	Principal	DEJP LAEP
3	Création	B/ C	Grade Auxiliaire de soins principal de 2ème classe ou Aide-soignant de classe normale ou Agent social	TC	35h00	01/04/2026	31/12/2026	EHPAD	DASS / EHPAD
2	Création	C	Grade Adjoint technique	TC	35h00	01/04/2026	31/12/2026	EHPAD	DASS / EHPAD
10	Création	C	Grade Adjoint technique	TC	35h00	01/04/2026	31/12/2026	Gestion des déchets	DGD
3	Création	B/ C	Grade d'éducateur des activités physiques et sportives ou des opérateurs des activités physiques et sportives qualifié	TC	35h00	01/04/2026	31/12/2026	Principal	DSMT Piscines couvertes
2	Création	C	Grade Adjoint technique	TC	35h00	01/04/2026	31/12/2026	Principal	DSMT Piscines couvertes
1	Création	C	Grade Adjoint technique ou Adjoint administratif	TC	35h00	01/04/2026	31/12/2026	Principal	Moyens Généraux
1	Création	B	Grade Rédacteur ou Technicien	TC	35h00	01/04/2026	31/12/2026	Principal	Moyens Généraux
1	Création	A	Grade Attaché ou Ingénieur	TC	35h00	01/04/2026	31/12/2026	Principal	Moyens Généraux

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

	Création	Grade Psychologue						
1	Suppres-sion	A	Cadre d'emplois des Assistants socio-éducatifs	TNC	3h06	03/02/2026	Principal	Actualisation grade suite à re-crutement DEJP LAEP Crolles "L'envol"
	Création		Grade Assistant socio-éducatif					
1	Suppres-sion	C	Grade Adjoint technique	TNC	20h00	03/02/2026	Principal	Départ retraite
1	Suppres-sion	C	Grade Adjoint administratif principal 2ème classe	TC	35h00	03/02/2026	Principal	Recrutement sur autre grade DCPC
	Création		Grade Adjoint administratif principal 1ère classe					
1	Suppres-sion	A	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	TC	35h00	03/02/2026	Principal	Recrutement sur autre grade DPST
	Création		Grade Rédacteur					
3	Suppres-sion	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	TC	35h00	01/03/2026	Gestion des déchets	Recrutement sur autre grade DGD
3	Création	B/ C	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux					
1	Suppres-sion	C	Grade Adjoint administratif	TC	35h00	03/02/2026	Gestion des déchets	Recrutement sur autre grade DGD
	Création	B	Grade Rédacteur	TNC	30h00			
1	Suppres-sion	A	Grade Attaché	TC	35h00	01/03/2026	Principal	Recrutement sur autre grade DALE
	Création	B	Grade technicien principal de 1ère classe					

Emplois non permanents (Accroissement temporaire d'activité) :

L'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique, permet aux collectivités et établissements publics de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs, ils seront pourvus uniquement par des agents contractuels.

Considérant, comme les années précédentes, les besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, notamment au regard des nombreux services à la population, et des contraintes réglementaires encadrant le recrutement (délais de vacance, de publication, durée des remplacements), la collectivité ou l'établissement public pour répondre rapidement aux exigences de continuité de service, prévoit la création de ces postes non permanents ; ces derniers seront utilisés si nécessaire au regard des nécessités de continuités de service.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Emplois non permanents (Accroissement saisonnier) :

Les besoins saisonniers d'activité du Grésivaudan se caractérisent par l'exécution de tâches normalement appelées à se répéter chaque année, à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs (tourisme, animation, domaine périscolaire).

L'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique permet aux collectivités de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement saisonnier. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs, ils seront pourvus uniquement par des agents contractuels.

Nbr de poste	Création / Suppres-sion	Cat .	Cadre ou Grade	Temps de travail hebdo	Date de début	Date de fin	Budget	Direction
2	Création	C	Grade d'adjoint technique	35h00	01/05/2026	31/10/2026	Principal	DPST
2	Création	C	Grade d'adjoint technique ou adjoint administratif	35h00	01/06/2026	30/09/2026	Eau et assainissement	DEA
4	Création	C	Grade d'adjoint d'animation	101 jours d'ouverture	01/01/2026	31/12/2026	Principal	DEJP
82	Création	C	Grade d'adjoint d'animation	125 jours d'ouverture	01/01/2026	31/12/2026	Principal	DEJP
5	Création	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	35h00	15/04/2026	31/10/2026	Principal	DSMT/ Base de loisirs
2	Création	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	35h00	15/04/2026	31/10/2026	Principal	DSMT/ Base de loisirs
7	Création	B/ C	Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques ou sportives ou des opérateurs territoriaux des activités physiques ou sportives	35h00	15/04/2026	31/10/2026	Principal	DSMT/ Base de loisirs
3	Création	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux	35h00	15/04/2026	31/10/2026	Principal	DSMT/ Camping
16	Création	B/ C	Cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives ou des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives	35h00	15/04/2026	31/10/2026	Principal	DSMT/ Piscines d'été
10	Création	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des adjoints techniques territoriaux	35h00	15/04/2026	31/10/2026	Principal	DSMT/ Piscines d'été

Apprentissage :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

La volonté de la Communauté de communes Le Grésivaudan est de participer à l'insertion professionnelle des jeunes en les formant à de nombreux diplômes, du CAP au Master.

L'apprentissage reste un des outils de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences qui permet d'anticiper les départs à la retraite en envisageant un nouveau mode de recrutement, qui facilite l'intégration dans la fonction publique territoriale après une période test pour l'employeur comme pour l'apprenti. Il crée également des opportunités d'échanges de compétences et de connaissances entre l'apprenti et les agents ;

L'apprenti bénéficie du statut de salarié et perçoit une rémunération minimale correspondant à un pourcentage du SMIC en fonction de son âge, du diplôme préparé et de son ancienneté dans le contrat. Cette rémunération sera réévaluée si les nécessités du service le justifient.

Il revient à la Communauté de communes Le Grésivaudan de prendre en charge le coût de la formation, les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

Création / Suppression	Nbr de poste	TC / TNC	Temps de travail hebdo	Date de début	Date de fin	Budget	Direction
Création	1	TC	35h00	05/01/2026	31/07/2027	EHPAD	DASS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 02 FEV. 2026

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.